



## Surplus et responsabilité sociale en microfinance : Étude de cas d'institutions péruviennes

*Eddy Bloy, Joël Ernult, Marek Hudon, Anaïs Perilleux*

### I. Introduction

Le fonctionnement des institutions de microfinance (IMFs) est caractéristique des institutions « hybrides » à multiples logiques de fonctionnement (Battilana et Dorado, 2010). L'évaluation des performances de ces institutions est l'objet d'une littérature en plein essor. Certains auteurs ont analysé la performance des IMFs avec des indicateurs de performance financière et sociale (Mersland et Strom, 2008 ; Tchakouté, 2011), d'autres ont mobilisé des indicateurs de productivité ou d'efficacité (Gutiérrez Nieto *et al.*, 2008 ; Hudon et Traça, *à venir*).

Ces multiples objectifs peuvent être rattachés à des logiques privées comme à des logiques collectives. Les institutions de microfinance relèvent d'une logique privée dans la mesure où il s'agit d'entreprises dotées d'un statut juridique de droit privé la plupart du temps<sup>1</sup> et comme tel, elles se doivent au minimum d'équilibrer leurs comptes voire d'externaliser un résultat positif si elles sont dans un cadre de société anonyme classique. Elles s'inscrivent également dans une logique collective dans la mesure où on leur assigne d'insérer dans la sphère financière des populations qui en sont exclues, voire de lutter contre la pauvreté.

La majorité de ces institutions ne sont pas dédiées à l'une ou l'autre de ces logiques mais tentent de préserver l'une sans sacrifier l'autre.

Dans cette perspective, les IMFs ressemblent étrangement aux entreprises publiques à caractère industriel et commercial qui se doivent de répondre à une demande en respectant un certain nombre de principes relevant de la solidarité, de l'équité et de l'égalité, tout en maintenant un équilibre financier afin de ne pas recourir aux subventions de façon excessive.

Le surplus de productivité globale avait été développé par le Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts (CERC) et appliqué aux entreprises publiques françaises à la fin des années 60 et au début des années 70<sup>2</sup> afin d'évaluer avec pertinence l'efficacité de leur gestion. Compte tenu de la proximité des problématiques, il est apparu judicieux de réactiver cet outil tombé bien à tort dans l'oubli pour l'appliquer aux IMFs. L'outil d'analyse de la distribution du surplus a été peu utilisé ces dernières années, à l'exception de Périlleux *et al.* (*à venir*) et Hudon et Périlleux (2010) qui l'ont appliqué à d'importantes bases de données d'IMFs ou Honlonkou (2008) qui a analysé la distribution du surplus de PADME au Bénin. Cependant, même si ces contributions utilisent la méthodologie du surplus de productivité, elles n'incluent pas de cadre théorique permettant de comprendre cette méthodologie comme outil d'analyse de la responsabilité sociale des entreprises et se limitent souvent à ces données en coupe transversale.

L'objectif de cette contribution est ainsi d'analyser l'apport de la méthodologie du surplus de productivité comme outil de responsabilité sociale et ensuite de l'analyser à travers l'étude de trois IMFs aux statuts différents (coopérative, organisation non gouvernementale et banque) qui sont actives au Pérou. La contribution est structurée comme suit. Dans la deuxième section, nous analyserons cette méthodologie à la lumière des théories de la responsabilité sociale des entreprises. Dans la troisième section, nous présenterons les fondements

<sup>1</sup> Rappelons que les statuts coopératifs ou mutualistes relèvent de la logique du droit privé

<sup>2</sup> CERC « Surplus de productivité global et comptes de surplus » 1<sup>o</sup> trimestre 1969 Document N1, « Productivité globale et comptes de surplus à la SNCF » 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> trimestre 1969, Documents 3/4, « Productivité globale et comptes de surplus de Gaz de France » 4<sup>o</sup> trimestre 1970 Document N°8. Pour une présentation de l'application de cette méthode à la microfinance, voir Périlleux *et al.* (*à venir*).